



JOURNÉES DOMCICA (JMPC)

Version 1-22082022

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(Article 4 – Loi n° 71-575 du 16 juillet 1971
tenant compte des modifications de la loi sociale du 17 janvier 2002)

Entre les soussignés,

Association DomCica

Représentée par : Madame Sylvie ALCAÏDE DELL’OVA, Présidente

5 Rue Tripière

31000 TOULOUSE

Tél : 06 68 38 52 11

Déclaration d'activité enregistrée : n°73 31 07509 31

Enregistrée à la préfecture de Haute Garonne

N° Siret : 78860281100036

ANDPC N° : 3683

ET

L'établissement.....

Représenté par.....

Adresse.....

Ville et code Postal.....

Email.....

Téléphone.....

ARTICLE I – OBJET, NATURE, DURÉE ET EFFECTIF DE LA CONVENTION

Intitulé de l'action de formation : Journées DomCica 2022 (JMPC)

Durée : 2 jours 14 heures : les 1^{er} et 2 décembre 2022

Lieu de la formation : *DIAGORA Centre de Congrès et d'exposition*

150 rue Pierre Gilles de Gennes

31670 TOULOUSE LABÈGE

L'objet, le contenu et les moyens pédagogiques de cette action sont définis dans le programme correspondant ci-joint. La formation est accessible à toute infirmière qui souhaite améliorer ses connaissances sur la prise en charge des plaies.

Orientation nationale dans laquelle le programme s'inscrit : Orientation n°189 : Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies.

Étape 1 : Non présentiel du 17 novembre au 30 novembre 2022

Étape 2 : Présentiel : les 1^{er} et 2 décembre 2022

Cette action est classée dans la catégorie des stages, formation continue : Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

L'établissement s'engage à assurer la présence d'un (des) participant(s) aux dates, lieu et heures prévus ci-dessus. Le(s) participant(s) sera (seront) :

Nom Prénom.....

Nom Prénom.....

Fonction.....

Fonction.....

Courriel (*Obligatoire*)

Courriel (*Obligatoire*)

.....

.....

N° RPPS (*Obligatoire*)

N° RPPS (*Obligatoire*)

Nom Prénom.....

Nom Prénom.....

Fonction.....

Fonction.....

Courriel (*Obligatoire*)

Courriel (*Obligatoire*)

.....

.....

N° RPPS (*Obligatoire*)

N° RPPS (*Obligatoire*)

Nom Prénom.....
Fonction.....
Courriel (*Obligatoire*)
.....
N° RPPS (*Obligatoire*)

Nom Prénom.....
Fonction.....
Courriel (*Obligatoire*)
.....
N° RPPS (*Obligatoire*)

Une attestation de présence sera remise à chaque participant après accomplissement des heures de formation prévues pour le cycle complet. Les signataires devront être couverts pour le risque Responsabilité Civile pour tous les accidents qu'ils seront susceptibles de provoquer au cours de la formation.

ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES

Le tarif DPC de la formation est de : **350 € par personne**, **soit un total de :€ TTC.**

L'établissement s'engage à verser la totalité du prix susmentionné, selon les modalités suivantes

- Le paiement sera dû 30 jours nets à réception de la facture
- Le règlement se fera par chèque à l'ordre de **DomCica** ou par virement bancaire
 - o Établissement : Crédit Mutuel Muret 48 avenue Jacques Douzans 31600 MURET
 - o IBAN : FR76 1027 8022 1600 0201 2860 191 BIC : CMCIFR2A
 - o Merci de bien préciser le numéro de facture sur l'ordre de virement.

ARTICLE 4 : MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN OEUVRE

Conférences, Ateliers pratiques, Validation par QCM pré-test et post-test

ARTICLE 5 : MOYENS PERMETTANT D'APPRÉCIER LES RÉSULTATS DE L'ACTION

Une évaluation des contenus pédagogiques et du déroulement de ces journées sera mise à disposition de l'établissement.

ARTICLE 6 – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION

Une feuille de présence et un état d'émargement type seront réalisés et mis à disposition de l'établissement.

ARTICLE 7 : DEDIT OU ABANDON

Du fait de DomCica

L'association DomCica se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 8 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation. L'association DomCica en informe le client. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation du fait de l'association DomCica.

Du fait du client

Pour les demandes d'annulation confirmée par courrier postal, courrier électronique ou télécopies reçues, moins de 15 jours avant le début de l'action de formation ou en cas de demandes d'annulation ou absences survenues après le début de l'action de formation, l'association DomCica se réserve le droit de retenir le coût total de l'action de formation.

ARTICLE 8 : DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé(e) à l'amiable, le tribunal administratif de Toulouse sera seul compétent pour se prononcer sur ce litige.

Fait à, en deux exemplaires, le/...../2022

L'établissement
(Cachet, nom, qualité et signature)

L'organisme de formation DomCica
Madame Sylvie ALCAIDE DELL'OVA
Présidente

DomCica
Association loi 1901
N° déclaration activité : 73 31 07509 31
5 rue Tripière 31000 TOULOUSE
Tel : 06 68 38 52 11
Mail : dom-cica.31@wanadoo.fr



**Ce document est à retourner par e-mail à dom-cica.31@wanadoo.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :
Mme Valérie GHRENASSIA 12 résidence Plein Sud 31810 VENERQUE**